



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Turquie

Question écrite n° 49935

Texte de la question

M. Herve Mariton interroge M. le ministre des affaires étrangères a propos du genocide dont fut victime le peuple armenien, perpetre de 1915 a 1918 par le regime jeune-turc. Les quelque 400 000 Francais d'origine armenienne, descendants des refugies de ces massacres, conservent vivante la memoire du drame vecu par leurs parents. Ils souhaitent egalement obtenir justice et reparation car ce crime reste a ce jour impuni. Le tribunal permanent des peuples, l'Organisation des Nations Unies, le Parlement europeen ainsi que plusieurs parlements nationaux ont reconnu que les massacres dont furent victimes les Armeniens de 1915 a 1918 constituaient un genocide. De leur cote, depuis 1920 tous les gouvernements successifs turcs se sont obstines a nier la responsabilite du regime jeune-turc. Pire encore, une veritable politique etatique de negation et de revision a ete instauree. Celle-ci s'exprime regulierement en France par des ecrits ou des manifestations choquantes pour notre democratie. Il souhaite savoir quelle est la reponse du Gouvernement face a une telle situation.

Données clés

Auteur : [M. Mariton Hervé](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49935

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1465